


RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE)

Volleyades M17 2018/2019

(En attente d'approbation par le Conseil d'Administration du 04/05/2019)

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	VOLLEYADES M17	
Catégorie	M17 (F ou M)	
Abréviation	VOL M17	
Commission sportive référente	CCS	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Masculin ou Féminin	

Art 2 - PARTICIPATION DES LIGUES RÉGIONALES

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	12 équipes féminines 11 équipes masculines
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Date limite de confirmation de participation des ligues	31 janvier 2019

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition volley ball
Catégories autorisées*	
M17 Masculins (2002 et après dans le respect de l'article 10 du RGES)	Oui
M15 2 ^{ème} Année/M17 – Féminins (2002 et après dans le respect de l'article 10 du RGES)	Oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrit(e)s sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs(ses) qualifié(e)s pour la compétition	12
Nombre maximum d'encadrants pour la compétition	4
Nombre d'arbitre obligatoire par collectif	1
Date limite de saisie du collectif sur l'espace ligue	01/05/19

Le collectif dûment validé par la FFvolley/CCS devra être imprimé par chaque ligue participante et être présenté lors de la réunion technique qui se tiendra la veille du 1^{er} jour de compétition.

La présence des licenciés des pôles ainsi que celle des licenciés évoluant au niveau national est laissée à la discrétion de chaque ligue.

Art 5 - CALENDRIER

Dates de la compétition	11 et 12 Mai 2019
Lieu de la compétition	CHATENAY MALABRY

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la 1 ^{ère} rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence du marqueur	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Échauffement au filet	H- 13 minutes
Délai maximum entre 2 rencontres du même tournoi	40 minutes

Art 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	Organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres	Oui
Adresse d'expédition des feuilles de matchs papier : <i>FFvolley</i> <i>17 Rue Georges Clémenceau</i> <i>94600 Choisy le Roi</i>	

Les feuilles de matchs doivent être postées le 1^{er} jour ouvré à l'issue de la compétition (*cachet de la poste faisant foi*).

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

La formule sportive est annexée au présent document.

Art 9 – BALLONS ET FILET

Type de ballons autorisé	Mikasa MVA300
Organisateur devant fournir les ballons	Oui
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12/Terrain
Nombre de ballons pour la rencontre	1
Hauteur du filet	Masculin 2,43 M Féminin 2,24 M

Art 10 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « Compétition Volley-Ball » permet l'inscription d'un(e) joueur(se) sur la feuille de match.



Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence Encadrant - «Encadrement». Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence Encadrant – « Dirigeant ».

Art 11 – ARBITRAGE

Chaque délégation doit se déplacer avec un arbitre « Jeune » ou de moins de 21 ans. Les désignations des arbitres seront effectuées par la CCA lors de la compétition. *En cas de manquement, le droit d'inscription facturé à la Ligue sera doublé*

Art 12 – FORFAIT

La ligue qui ne présentera pas son ou ses équipe(s) engagée(s) se verra facturer de l'ensemble des frais engagés par l'organisateur.

Art 13 – REGLEMENTATION FINANCIERE

I – A la charge de la ligue :

Le droit d'engagement à la compétition est de **365 euros** par équipe.
La participation aux frais est de **496 euros** par équipe.

II – A la charge de la FFvolley :

La FFvolley prendra en charge les frais d'hébergement et de restauration pour chaque délégation sur la base de 10 joueurs, 2 encadrants et 1 arbitre ou 11 joueurs, 1 encadrant et 1 arbitre.

L'organisateur recevra une dotation de **60 ballons (Mikasa MVA300)** pour la compétition.

Art 14 – REUNION TECHNIQUE

La date et l'heure de la réunion technique sera fixée par l'organisateur. La présence du responsable de chaque équipe est obligatoire, celui-ci devra fournir au Délégué Sportif son **collectif avec photos** dûment validé par la FFvolley/CCS.

**Formule Sportive Tournoi Masculin :
Gymnase PARIS / CSU**

1^{er} tour : 11 équipes réparties en 2 poules de 4 : A et B et 1 poule de 3 : C.

A l'issue du 1^{er} tour :

Les équipes classées 1, 2 et 3 des poules de 4 (A et B) et les équipes classées 1 et 2 de la poule de 3 (C), soit 8 équipes : seront qualifiés pour les $\frac{1}{4}$ de finale.

Classement de 9 à 11 : les 4^{èmes} des poules A et B et le 3^{ème} de la poule C forment une poule de 3 : D.

Classement de 9 à 11 :

4^{ème} de la poule A / 3^{ème} de la Poule C

4^{ème} de la poule B / 3^{ème} de la Poule C

4^{ème} de la poule A / 4^{ème} de la poule B

2^e tour : $\frac{1}{4}$ de finale :

1 : 1^{er} de la poule A / 3^{ème} de la poule B

2 : 1^{er} de la poule B / 3^{ème} de la poule A

3 : 1^{er} de la poule C / 2^{ème} de la poule B

4 : 2^{ème} de la poule A / 2^{ème} de la poule C

Places de 5 à 8 :

5 : Perdant de la rencontre n°1 / Perdant de la rencontre n°2

6 : Perdant de la rencontre n°3 / Perdant de la rencontre n°4

Places 7 / 8 : Perdant de la rencontre n°5 / Perdant de la rencontre n°6

Places 5 / 6 : Vainqueur de la rencontre n°5 / Vainqueur de la rencontre n°6

Places de 1 à 4 - Demi-finales :

Vainqueur de la rencontre n°1 / Vainqueur de la rencontre n°2

Vainqueur de la rencontre n°3 / Vainqueur de la rencontre n°4

Places 3 / 4 : Perdant de la 1^{ère} demi-finale / Perdant de la 2^{ème} demi-finale

Places 1 / 2 : Vainqueur de la 1^{ère} demi-finale / Vainqueur de la 2^{ème} demi-finale

Formule Sportive Tournoi Féminin Gymnase Mexico/CSU

1^{er} tour : 12 équipes réparties en 4 poules de 3 équipes : A, B, C et D.

2nd tour : A l'issue du 1^{er} tour :

Les 2 premiers de chaque poule, soit 8 équipes seront qualifiées pour les ¼ de finale.

Les 3^{èmes} de chaque poule participeront aux matchs de classement de 9 à 12.

Classement de 9 à 12 :

3^{ème} de la poule A / 3^{ème} de la Poule B

3^{ème} de la poule C / 3^{ème} de la Poule D

3^{ème} de la poule A / 3^{ème} de la poule C

3^{ème} de la poule B / 3^{ème} de la Poule D

3^{ème} de la poule A / 3^{ème} de la Poule D

3^{ème} de la poule B / 3^{ème} de la poule C

2^e tour : ¼ de finale :

1 : 1^{er} de la poule A / 2^{ème} de la poule B

2 : 1^{er} de la poule B / 2^{ème} de la poule A

3 : 1^{er} de la poule C / 2^{ème} de la poule D

4 : 1^{er} de la poule D / 2^{ème} de la poule C

Places de 5 à 8 :

5 : Perdant de la rencontre n°1 / Perdant de la rencontre n°2

6 : Perdant de la rencontre n°3 / Perdant de la rencontre n°4

Places 7 / 8 : Perdant de la rencontre n°5 / Perdant de la rencontre n°6

Places 5 / 6 : Vainqueur de la rencontre n°5 / Vainqueur de la rencontre n°6

Places de 1 à 4 - Demi-finales :

Vainqueur de la rencontre n°1 / Vainqueur de la rencontre n°2

Vainqueur de la rencontre n°3 / Vainqueur de la rencontre n°4

Places 3 / 4 : Perdant de la 1^{ère} demi-finale / Perdant de la 2^{ème} demi-finale

Places 1 / 2 Vainqueur de la 1^{ère} demi-finale / Vainqueur de la 2^{ème} demi-finale